

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 9 mai 2016 à 18h.

PRÉSENTS : **M. Marc Dubeau, Maire**
 M. Mario Godbout, Conseiller
 M. Lawrence Cassista, Conseiller
 M. Bruno Guilbault, Conseiller
 Mme Lucie Racine, Conseillère
 Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère
 M. Jean-François Labranche, Conseiller

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marc Dubeau, Maire.

Madame Anick Patoine assiste à la séance extraordinaire du Conseil municipal à titre de Directrice générale et Secrétaire-Trésorière.

PUBLIC : 0

RÉS.NO.2016-05-107

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 9 MAI 2016

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE:

1. Le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du 9 mai 2016. Monsieur Marc Dubeau, Maire, souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 18h avec l'ordre du jour.
2. L'avis de convocation a été signifié tel que prescrit par le Code municipal du Québec, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

RÉS.NO.2016-05-108

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 9 MAI 2016

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. L'ordre du jour de la réunion extraordinaire du 9 mai 2016 tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, soit modifié par l'ajout, à la suite du point 5 de l'élément suivant :
 - a. Autoriser l'ajout de bordures au projet de réfection du chemin du Trait-Carré.
2. Avec ces modifications, le conseil municipal adopte, l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 mai 2016.

RÉS.NO.2016-05-109

OCTROYER UN CONTRAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX CONCERNANT LES TRAVAUX SUR LE CHEMIN DU TRAIT-CARRÉ

ATTENDU QUE les travaux de réfection du chemin du Trait-Carré débuteront dans la semaine du 9 mai 2016;

ATTENDU QUE la nature de ces travaux nécessite les services d'un laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux lors de la réalisation desdits travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil municipal octroie un contrat à la firme LEQ-Laboratoires d'Expertises de Québec LTÉE pour procéder au contrôle qualitatif des matériaux sur le chemin du Trait-Carré, au montant de 10 487,66\$ outre les taxes, tel que présenté dans l'offre de service datée du 5 mai 2016;
2. **La dépense soit prise à même le règlement d'emprunt n°382-2016 et ses amendements.**

RÉS.NO.2016-05-110

OCTROYER UN CONTRAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX CONCERNANT LES TRAVAUX SUR L'AVENUE ROYALE

ATTENDU QUE les travaux de réfection de l'avenue Royale débuteront dans la semaine du 21 mai 2016;

ATTENDU QUE la nature de ces travaux nécessite les services d'un laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux lors de la réalisation desdits travaux;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil municipal octroie un contrat à la firme Englobe pour procéder au contrôle qualitatif des matériaux sur l'avenue Royale, au montant de 15 601,56\$ outre les taxes, tel que présenté dans l'offre de service datée du 5 mai 2016.
2. **La dépense soit prise à même le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.**

RÉS.NO.2016-05-111

AUTORISER L'ACHAT D'ARBUSTES POUR LA JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE le conseil municipal organise le 21 mai prochain, une journée de l'environnement en partenariat avec les élèves de l'école La Pionnière;

ATTENDU QUE plusieurs activités auront lieu lors de cette journée, dont la plantation d'arbustes le long de la bande de la patinoire;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil municipal autorise l'achat de plants de miscanthus et de terre à plantation pour un total de 735\$ outre les taxes y compris les frais de transport, tel que présenté dans la soumission présentée par Québec Multiplants et Richer Boulet.
2. **La dépense soit prise à même le fonds de parcs et espaces verts.**

RÉS.NO.2016-05-112

AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE À SIGNER UN CONTRAT POUR LES SERVICES DE SAUVETEURS POUR LA SAISON ESTIVALE 2016

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas réussi à combler toutes les heures pour le poste de sauveteur à la piscine municipale pour la saison estivale 2016;

ATTENDU QUE la municipalité a réussi à avoir une sauveteuse les samedis seulement;

ATTENDU QUE la municipalité devra recourir aux services de la firme Service de Sauveteurs qn inc.

ATTENDU QU'une offre de service a été déposée à cet effet;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la signature du contrat de service avec Service de Sauveteurs qc inc. pour la période estivale 2016.
2. Le contrat sera pour une durée de 7 semaines, les vendredis (15h-18h) et dimanches (11h-18h) du 8 juillet au 21 août 2016.

RÉS.NO.2016-05-113

AUTORISER L'AJOUT DE BORDURES AU PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN DU TRAIT-CARRÉ

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement d'emprunt n°382-2016, qu'il a été modifié par le règlement n°387-2016 et qu'ils ont tous deux été approuvés par le MAMOT;

ATTENDU QUE la municipalité a octroyé un contrat à l'entreprise Charles-Auguste-Fortier (C-A-F) le 3 mars dernier (RÉS.2016-03-29);

ATTENDU QUE la municipalité n'avait pas prévu sur les plans initiaux, la pose de bordures lors de la réfection du chemin du Trait-Carré;

ATTENDU QUE les citoyens ont communiqué leur volonté d'avoir des bordures au conseil municipal lors de la tenue de la soirée d'information organisée pour rassurer et informer les citoyens;

ATTENDU QUE les ingénieurs de STANTEC (surveillance au chantier) ont demandé à C-A-F d'effectuer une estimation des coûts pour l'ajout de bordures sur le chemin du Trait-Carré;

ATTENDU QUE la directive de chantier C-02, réalisée par Yves Durand, datée du 13 mai 2016 décrit les travaux à effectuer, les différents éléments à prendre en considération, les coûts et les délais de réalisation;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil municipal autorise l'ajout de bordures sur le chemin du Trait-Carré au contrat initial de C-A-F tel que stipulé à la directive de chantier N°02, et ce, jusqu'à concurrence de 75 000\$.
2. Le conseil municipal autorise des frais supplémentaires pour le contrôle qualitatif des matériaux jusqu'à concurrence de 4 000\$ en raison de l'ajout de bordures.
3. **Ces dépenses supplémentaires seront prises à même les surplus accumulés non affectés.**
4. La municipalité effectuera les déboursés selon les recommandations de paiements de STANTEC.

RÉS.NO.2016-05-114

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 MAI 2016

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. De lever la séance extraordinaire du Conseil municipal du 9 mai à 18h05.

N.B. Je, Marc Dubeau, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec.

Marc Dubeau, Maire

Marc Dubeau, Maire

Anick Patoine, Directrice générale et
Secrétaire-Trésorière